

l'interprétera ainsi. Les chômeurs n'ont guère lieu d'en espérer quelque chose, pas plus que le fabricant au milieu de ses difficultés ou le cultivateur au sein de sa misère.

M. MacNICOL: Le fabricant a tous les torts.

L'hon. M. STEVENS: Je regrette beaucoup qu'au bout de deux ans, cet état de choses soit la réponse au très brillant discours qu'a prononcé alors le ministre, quand il a déposé le projet de loi qui a donné naissance à la Commission.

M. HARRY LEADER (Portage-la-Prairie): Monsieur le président, j'ai écouté avec un vif intérêt le discours que vient de prononcer l'honorable député de Kootenay-Est (M. Stevens). Inutile de dire qu'il ne regardait pas de mon côté en affirmant que le pays attend des initiatives de la part du Parlement. Je ne suis Leader que de nom mais je suis fier de mon nom et je suis fier d'être cultivateur.

Le débat sur le chômage au pays a été intéressant et instructif. Je ne vois rien qui intéresse plus profondément le vie du peuple canadien que la solution de ce grand problème. Je me reporte à la veille des élections générales de 1930, alors que le présent chef de l'opposition (M. Bennett) a dit, en faisant appel aux électeurs, que le chômage était le plus grand des problèmes nationaux. "Elisez-moi", a-t-il dit, "et je vais remédier au chômage ou bien je périrai à la tâche". et les vicissitudes de la politique ont voulu qu'il périsse à la tâche.

Un autre gouvernement est arrivé au pouvoir et au bout de près de trois ans d'administration, nous avons entendu un ministre dire que le chômage est la question capitale pour le peuple canadien. Je fais cette remarque pour montrer que nous n'avons pas résolu ce grand problème. Il faudra plusieurs années pour le faire. Il faudra l'effort concerté de tous les membres du Parlement pour le résoudre, et j'espère que nous l'aurons.

La solution ne réside pas dans l'expansion du tourisme, si important soit-il. Je ne veux pas sous-estimer la valeur de cette grande industrie, mais elle ne touche pas à la racine du mal. Je ne crois pas non plus que la formation de la jeunesse, quelle que soit sa nécessité, va résoudre la question, car à quoi bon donner un enseignement professionnel à la jeunesse, monsieur le président, si on ne peut lui fournir de l'emploi?

M. BLACKMORE: Bravo, voilà qui est parler.

M. LEADER: A mon sens, l'établissement de bureaux de placement ne remédiera pas au chômage, pour la raison que j'indi-

quais tantôt. A quoi bon des bureau de placement, si on ne peut donner d'ouvrage aux ouvriers?

Mes honorables amis d'en face ne reconnaissent peut-être pas la grande importance de l'expansion de notre commerce. Elle est d'importance primordiale, selon moi, et grâce aux efforts du Gouvernement, notre commerce s'est tellement accru depuis deux ans que nous jouissons d'un certain regain de prospérité par comparaison avec la situation antérieure. Le traité conclu avec les Etats-Unis par le Gouvernement est un marché splendide. Le très honorable chef de l'opposition a prétendu qu'il aurait pu conclure le même traité, s'il l'avait voulu. S'il en est ainsi le parti conservateur a commis une bévue en n'y consentant pas, et je félicite le parti libéral de l'avoir conclu. Mais cela n'a pas résolu le problème du chômage, et c'est le devoir du Parlement d'en trouver la solution.

Quand je fus élu membre du Parlement—soit dit en passant, je représente une population de 25,000 âmes de l'Ouest, et je ne suis pas ici pour prendre soin de mes propres intérêts, mais de ceux de mes commettants, et si jamais j'exprime ici des sentiments contraires aux leurs, je sais qu'ils me le feront payer et que je serai le perdant—quand j'ai été élu, je tenais à accomplir la tâche pour laquelle j'étais rémunéré, et je me suis demandé ce que je pouvais faire pour aider à résoudre les problèmes du Canada. Comme je suis un bien humble membre du Parlement, mais connaissant la situation agricole et le grand nombre de travailleurs en chômage à la campagne et qui s'en sont venus à la ville, j'ai étudié le plan d'établissement sur les fermes que la précédente administration avait adopté. J'ai eu l'impression que l'exécution de ce plan n'avait pas été assez loin. J'avais foi dans ses résultats, mais je pensais qu'on pouvait faire davantage.

La députation se souviendra, monsieur le président, que le plan de placement sur les fermes—je ne dévoile pas de secrets, quoique je révèle peut-être des renseignements lorsque je dis que ce plan avait été proposé au Gouvernement antérieur sur l'initiative de M. MacNamara, sous-ministre du Travail du gouvernement manitobain, auquel je tiens à reconnaître le mérite d'avoir adopté ce plan. D'après ce plan, le Gouvernement devait verser cinq dollars par mois au travailleur agricole et cinq dollars par mois aussi au cultivateur pour lequel il travaillait. Au bout de quelques mois, l'administration précédente cessa de donner quoique ce soit aux cultivateurs et ne s'en tint plus à cette partie de l'entente par laquelle elle devait faire un